

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 88 (1991)
Heft: 6

Rubrik: Communiqués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNIQUÉS

Groupement de moniteurs-éleveurs

Suite aux importations d'abeilles étrangères, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le règlement des stations de fécondation ci-joint:

L'ouverture des stations de fécondation se fera selon les conditions climatiques, dans le courant du mois de juin. Les intéressés devront se renseigner auprès des responsables.

La date limite pour la dernière montée est fixée comme suit:

Le 10 août pour Bonatchiesse et Vermeilley.

Le 15 août pour Tovassière.

Les responsables

pour Bonatchiesse:

Georges Dumoulin, 1931 Lourtier, tél. 026/38 13 85; travail, 026/38 12 81

pour Tovassière:

Edmond Berthoud, 1782 Troistorrents, tél. 025/77 14 15

pour Vermeilley:

Fernand Bovy, 1261 Le Vaud, tél. 022/66 11 37.

*Pour la CE-SAR
Fernand Métrailler*

Règlement des stations de fécondation valaisannes, des moniteurs-éleveurs et des éleveurs de reines du Valais romand

Sous les auspices de la commission d'élevage SAR, en collaboration avec la Fédération valaisanne d'apiculture, il s'est formé en 1962 un groupement des moniteurs-éleveurs de reines.

But

Son but est l'amélioration de l'apiculture par la sélection des races d'abeilles. *L'élevage et la diffusion des reines de race pure.*

Structure

Les moniteurs-éleveurs sont recrutés par leur société, (*soit un par société*). Ils sont présentés au comité de la Fédération et agréés par la CE. Il sont présentés à la CE/SAR par le responsable.

Le travail se fait d'après les directives de la commission d'élevage SAR.

Administration

Pour diriger le travail de la CE et des stations de fécondation, des responsables sont désignés par la CE pour une période de quatre ans: ils sont rééligibles.

Responsables et charges

A) Un président

Il représente le groupement à la CE/SAR. Il organise le travail dans son secteur et s'assure de l'application et des prescriptions en vigueur.

Il convoque et préside les assemblées du groupe, les cours de perfectionnement, les pointages et leurs déplacements.

Il fait un rapport annuel à la FVA et à la CE/SAR pour le 15 octobre de chaque année.

B) Des responsables de stations et des colonies à mâles

Ces derniers reçoivent les instructions du chef technique SAR pour le choix et la création des lignées à mâles. Ils prennent toutes les mesures nécessaires pour l'isolement des colonies à mâles, des transports et nourriture à la station.

Un rapport doit parvenir au responsable pour le 30 septembre ainsi que leur liste de frais.

C) Un responsable du contrôle des ruchettes et de l'entretien des stations

Il contrôle l'identité des éleveurs, les certificats de santé, l'absence de faux bourdons, l'inscription des ruchettes.

Il surveille le rayon de vol pour que la station reste exempte de ruchettes et d'essaims sauvages.

Il encaisse la taxe d'entrée des ruchettes selon tarif fixé par la CE.

Il maintient le bon ordre et la discipline.

Il refuse tout ce qui n'est pas conforme aux prescriptions et règlement.

Il a le devoir de déplacer en dehors de la zone de fécondation les ruchettes sauvages, aux frais de l'intéressé.

Il fait un rapport des moniteurs-éleveurs ayant fréquenté la station, du nombre de ruchettes montées.

Ce rapport sera envoyé au responsable au 30 septembre accompagné de sa liste de frais.

Stations de fécondation

Bonatchiesse étant une station «A», elle est destinée uniquement aux moniteurs-éleveurs SAR.

Les stations «B» sont à disposition de tous les éleveurs SAR reconnus par les ME et membres de la SAR.

Obligations

Les participants aux stations de fécondation s'engagent :

- a) à prélever les larves uniquement sur des colonies ayant subi avec succès le pointage d'après les directives de la CE (minimum 90 points);
- b) à connaître l'ascendance de ces larves, afin d'éviter les risques de consanguinité;
- c) à renoncer à l'importation des reines, même de la race en question;
- d) à faire contrôler lors de la montée les ruchettes de fécondation *par le responsable de la station*;
- e) à monter avec des ruchettes exemptes de mâles, et peuplées d'abeilles de la même race (*ne pas peupler avec des essaims sauvages*).
- f) à amener des ruchettes bien nourries, avec assez d'abeilles et le marquage extérieur est obligatoire (par initiales);

- g) à s'en tenir aux prescriptions citées ci-dessus.

Exclusion

Les ME ne remplissant pas leurs obligations ou ne se soumettant pas aux instructions seront exclus par la CE.

La CE et les responsables de stations peuvent également interdire l'accès aux stations de fécondation à tout éleveur ne se conformant pas aux prescriptions ou à la discipline instaurée par les responsables de ces stations.

Le présent règlement a été adopté par la commission d'élevage, le samedi 5 février 1983, à Martigny.

<i>L'inspecteur cantonal des ruchers :</i>	<i>Le responsable :</i>
<i>R. Praz</i>	<i>F. Métrailler</i>

Approuvé par le comité de la Fédération valaisanne et ratifié par l'assemblée des délégués du 27 février 1983.

<i>Le président :</i>	<i>Le secrétaire :</i>
<i>R. Fauchère</i>	<i>U. Delasoie</i>

Directives concernant le contrôle du miel 1991

1991 est l'année de changements importants pour le contrôle du miel (nouveau label numérique, nouvelle étiquette pour bidon, récipients plus légers avec enveloppe matelassée pour vos envois à analyser au contrôle SAR).

Début du contrôle

Aussitôt après l'extraction de la première récolte, qui ne sera pas effectuée trop tôt, condition *sine qua non* afin d'obtenir un miel avec faible teneur en eau et de bonne qualité.

Date de clôture du contrôle

13 septembre 1991 (à respecter s.v.p.).

En 1991, les échantillons sont à adresser par les contrôleurs de sections aux personnes responsables suivantes, qui sont chargées du contrôle analytique SAR :

Fédération vaudoise:

M^{me} Suzanne Aebi, chemin des Corbillettes 40 A, 1218 Grand-Saconnex. Tél. 022/798 76 24.

Fédération fribourgeoise:

M. Jean-Louis Héritier, route de la Dixence 75, 1950 Sion. Tél. 027/31 33 23.

Fédération genevoise, Fédération du Jura, Fédération du Jura bernois, Fédération neuchâteloise, Fédération valaisanne:

M^{me} Christiane Limat, route du Château d'Affry 22, 1762 Givisiez. Tél. 037/26 55 47.

Matériel

- Nouveau récipient de 35 ml avec fermeture à vis et enveloppe matelassée pour le transport (maximum 10 échantillons par enveloppe; lors d'un groupage plus important, utiliser un carton type box postal). **Important:** visser à fond le couvercle afin d'obtenir une étanchéité parfaite.
- Etiquette selon les indications stipulées sur le bulletin de contrôle individuel, l'achat est obligatoire (insister s.v.p.).
- Panneau réclame: prix unitaire de 4 francs + port.
- Cabas publicitaires: prix unitaire de 20 centimes + port.

Permettez-moi de vous rappeler que l'apiculteur doit soumettre la totalité de la récolte au contrôle (voir D 3 du statut). Deux échantillons seront prélevés par tranche de 500 kg (un pour l'analyse SAR et l'autre pour la section).

Les récipients doivent être marqués, sur le couvercle ainsi que sur le corps, du numéro SAR de l'apiculteur, précédé de l'année et de repère au cas où plusieurs échantillons seraient prélevés chez le même producteur (exemple: 91/N° SAR/A, etc.).

Important: En aucun cas le nom de l'apiculteur ne figurera sur les échantil-

lons: le jury ne doit pas savoir à qui appartient le miel soumis au contrôle.

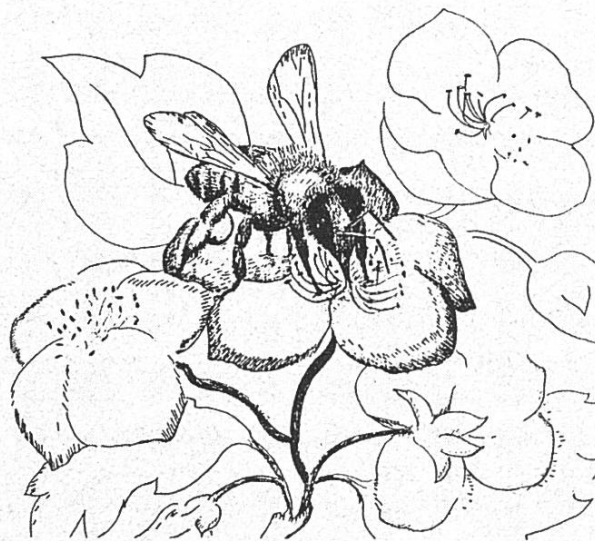
Seuls les miels propres et bien filtrés se conservent parfaitement. Au cas où un miel présenterait des débris de cire, voire d'autres impuretés, vous devriez exiger de l'apiculteur concerné, pour son bien, une refiltration immédiate.

N'oubliez pas de joindre aux échantillons à analyser:

- la liste de récapitulation dûment signée, avec les doubles non détachés et les totaux effectués;
- les rapports de contrôle individuels.

*Office du contrôle miel SAR
François Cottet*

Observer et photographier la vie des abeilles



Vous aimez observer, photographier? Sur le thème la vie des abeilles, de la ruche à la récolte, en passant par la vie à l'intérieur d'une ruche aux fleurs visitées par les abeilles, laissez voguer votre imagination.

Règlement du concours

1. Ce concours est ouvert à toutes les personnes intéressées.

2. Le délai d'envoi est fixé au 1^{er} décembre 1991 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.
3. Chaque personne a le droit d'envoyer au maximum 3 photographies en diapositive.
4. Pour être pris en considération, chaque dia portera un numéro accompagné d'une liste signée qui comportera les nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone de l'auteur.
5. Les diapositives resteront la propriété du conseiller apicole de Cossonay et environs et les droits de reproduction lui seront acquis définitivement.
6. Les décisions du jury resteront sans appel.
7. Aucun prix ne pourra être échangé ni converti en espèces.
8. La liste des gagnants sera publiée dans le *Journal suisse d'Apiculture* de janvier-février 1991.
9. La participation au concours implique l'acceptation du règlement. Les recours sont exclus. Aucune correspondance ne sera échangée.

A vous de jouer

Que vous ayez 10 ou 100 ans, n'hésitez pas à participer. Notre concours est divisé en trois catégories d'âge, pour que vos chances de gagner soient égales :

- a) jusqu'à 15 ans; b) de 16 à 20 ans; c) de 21 à 100 ans.

Lisez attentivement le règlement et surtout n'oubliez pas de numérotter vos diapositives et de joindre une liste avec vos coordonnées..

Des prix merveilleux

Des jeux, du matériel, produits du rucher et beaucoup d'autres surprises vous attendent. Et sachez que les photos des grands gagnants seront publiées dans le *Journal suisse d'Apiculture* de janvier/février 1992. Quelle joie !

Un conseil

Pour ceux qui n'ont pas de ruche disponible à observer, approchez-vous d'un api-

culteur, qui se fera un grand plaisir de vous montrer et de vous expliquer la vie des abeilles. En cas de difficulté, n'hésitez pas à téléphoner au conseiller apicole R. Häuselmann, 021/861 02 74, ou adressez-lui un petit mot.

Un œil attentif

Notre jury, formé de photographes et apiculteurs, se fera le grand plaisir d'admirer vos œuvres.

Mais assez parlé, à vos appareils, et bonne chance !...

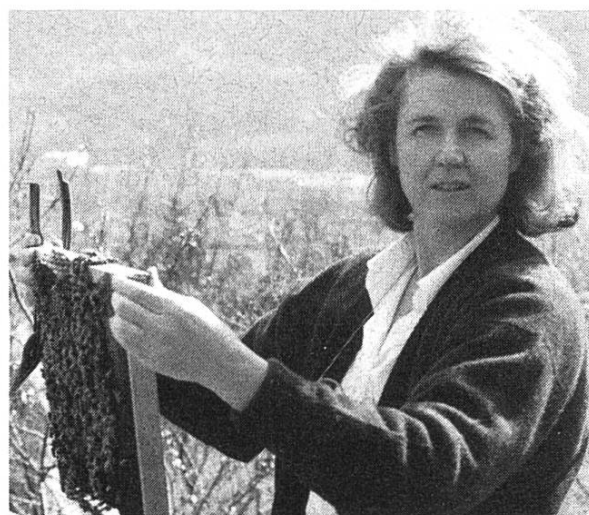
Les diapositives sont à envoyer à l'adresse ci-après :

Reimar Häuselmann, conseiller apicole, chemin du Dévent 6, 1305 Penthalaz.

N. B. Les sociétés Photolabo Club ainsi que Les Ruchers du Pont-de-la-Caille nous ont déjà apporté leur soutien par des lots.

*Société d'Apiculture
de Cossonay et environs*

Une nouvelle collaboratrice à la station apicole du Liebefeld



Claire Beretta-Steiner, lic. ès sc. nat., commencera sa nouvelle activité en juin.

Elle est née à Lausanne en 1943. Après avoir été institutrice dans une école de

campagne, elle suivit des études de biologie à l'Université de Lausanne. Intéressée à la physiologie végétale, elle travailla à la Station fédérale de recherches agronomiques, s'occupant de problèmes relatifs à la fatigue des sols en monoculture, ainsi qu'au métabolisme des hormones de croissance. Elle se déplaça ensuite au Tessin, où son temps se partageait entre sa famille, l'enseignement et, depuis sept ans, l'apiculture.

Après une période de mise au courant, elle espère contribuer au maintien d'une apiculture saine et respectueuse de la nature, dans l'intérêt des abeilles, des apiculteurs et des cultivateurs.

Société d'apiculture de Cossonay et environs

Nos amis du val d'Aoste nous rendront visite le 8 juin prochain. Votre comité les accueillera, puis nous visiterons le rucher de notre président ainsi que les installations de notre ami Despraz. A midi, nous prendrons un repas en commun dans un lieu qui reste à définir. Vous êtes évidemment tous invités à participer à cette sympathique visite de courtoisie. Rendez-vous à 9 h 15 au parking de Conforama. Ceux qui nous feront le plaisir de prendre part au repas de midi voudront bien s'inscrire jusqu'au 5 juin 1991 à 12 h, au plus tard, par un simple coup de fil au secrétaire, tél. 021/?????. Le prix du repas sera encaissé sur place.

A bientôt.

Votre comité

Contrôle du miel

En espérant que la première récolte ait été abondante, nous prions les membres qui désirent faire contrôler leur miel d'en faire la demande par écrit au président P.-A. Bonzon, Crosette 5, 1026 Denges.

25^e Congrès de la Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales (FNOSAD)

Ce congrès, très important, a été organisé par la Section régionale des Vosges, au Palais des expositions d'Epinal, du 22 au 25 mars 1991.

Pour son 25^e anniversaire, la FNOSAD avait choisi le thème «L'abeille et son environnement».

Devant 700 congressistes, dont une trentaine de Romands, de nombreux scientifiques européens se sont succédé à la tribune. La Suisse était représentée par M. Imdorf, chercheur à l'Institut de Liebefeld.

Cette manifestation était patronnée par MM. Brice Lalonde, ministre de l'Environnement, et Louis Mermoz, ministre de l'Agriculture. Prirent également la parole MM. Lorriaux, chef de cabinet du ministre de l'Environnement, et Seguin, député-maire d'Epinal. Tous encouragèrent les apiculteurs à persévérer dans leurs efforts pour lutter contre le célèbre parasite.

Au terme des débats, le président de la FNOSAD, M. René Vie, procéda à la remise de médailles et décorations.

M. Henri Méan, domicilié à Villars-Burquin, vice-président et conseiller apicole de la section Grandson et Pied du Jura, eut l'insigne honneur de se voir décerner la médaille de la Fédération à l'effigie du Dr Maurice Rousseau, fondateur de cette organisation. Il reçut cette distinction pour son dévouement à la cause apicole et pour avoir créé d'amicales relations dans ce domaine depuis de nombreuses années.

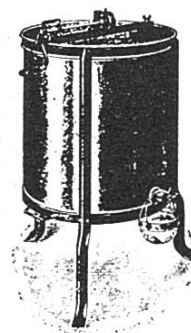
Le congrès a également récompensé les meilleurs photographes de l'organisation. M. Jean Périat, apiculteur éleveur à Corsier/GE, a reçu le 1^{er} prix pour ses photos du concours.

Serge Gander

UN EXTRACTEUR POUR TOUTE UNE VIE!

Tous nos extracteurs sont en acier inoxydable et cupro-nickel, étudiés pour tous systèmes de cadres.

Ils sont livrables avec engrenage à main ou avec moteur spécial à 2 sens de rotation et réglage de la vitesse par friction.



Mini-extracteur, inox, à 6 cadres de hausse ou 3 grands cadres, engrenage à main

Fr. 725.—

Extracteur universel, inox, à 8 cadres de hausse ou 4 grands cadres, engrenage à main

Fr. 825.—

Extracteur radial, inox, à 9 cadres de hausse, nouveau modèle renforcé de fabrication suisse, cage alu, engrenage à main

Fr. 1350.—

Idem, avec moteur réglable à friction

Fr. 1620.—

Panier porte-grand cadre émaillé pour cage radiale 9 cadres, le jeu de 3 pièces

Fr. 180.—

Grand extracteur radial, inox, à 16 cadres de hausse, engrenage à main (fabr. suisse)

Fr. 1860.—

Idem avec moteur réglable à friction

et minuterie régulatrice de la durée de fonctionnement du moteur, 2 sens de rotation

Fr. 2320.—

Panier porte-grand cadre émaillé pour cage radiale 16 cadres (vont par paire)

la pièce Fr. 60.—

Tout pour l'extraction

- Maturateurs avec robinet et filtres pour 25, 50, 100, 200 et 350 kg de miel, alu, inox et acier étamé.
- Couteaux et rabots, simples ou électriques, fourchettes : tout pour désoperculer.
- Bacs et cuves pour la désoperculation, plastique ou inox.
- Bocaux en verre de 250 g, 500 g et 1 kg avec couvercles alvéolés.
- Etiquettes à miel, 4 couleurs, tous formats.

TOUTES LES BOÎTES À MIEL

IDÉAL
K-MEIER
NOVALUX
CRISTAL

Rithner & Cie, 1870 Monthey - (025) 71 21 54